

Maisons-Alfort, le 24 mai 2022

Conclusions de l'évaluation

relatives à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché pour la famille de produits biocides MILK OF LIME à base de dihydroxyde de calcium, de la société LHOIST FRANCE OUEST

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour la famille de produits biocides MILK OF LIME de la société LHOIST FRANCE OUEST.

Les produits biocides de la famille MILK OF LIME, à base de 12 à 45 % de dihydroxyde de calcium¹, sont des types de produit 2² et 3³ destinés à la désinfection des boues de station d'épuration et en hygiène vétérinaire (sans application directe sur les animaux). La famille de produits biocides est une suspension concentrée destinée à être appliquée par des professionnels :

- A l'intérieur pour :
 - La désinfection des sols dans les bâtiments d'élevage et des véhicules de transport des animaux,
 - La désinfection des murs des bâtiments d'élevage,
 - La désinfection des litières pour animaux.
- A l'intérieur et l'extérieur pour :
 - La désinfection des boues de stations d'épuration,
 - La désinfection des lisiers.
- Et à l'extérieur pour :
 - La désinfection des sols des enclos d'animaux en plein air.

La famille de produits MILK OF LIME a été organisée en deux méta-RCPs : les produits du méta-RCP 1 comprennent 20 à 45 % de dihydroxyde de calcium et les produits du méta-RCP 2 comprennent 12 à 19,99 % de dihydroxyde de calcium.

DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du dossier déposé pour cette famille de produits, conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012⁴.

¹ Règlement d'exécution (UE) 2016/1935 de la Commission du 4 novembre 2016 approuvant le dihydroxyde de calcium (chaux hydratée) en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides des types de produits 2 et 3.

² TP2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

³ TP3 : Hygiène vétérinaire

⁴ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

La famille de produits MILK OF LIME a été évaluée par la DEPR conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses⁵. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation du produit soumis à commentaires auprès de l'Etat membre concerné avant finalisation et validation par la DEPR.

Les conclusions de l'évaluation présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Les travaux d'évaluation sont présentés de façon exhaustive dans le rapport d'évaluation de la famille de produits. Le résumé des caractéristiques du produit issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

Après consultations du comité d'experts spécialisé " substances et produits biocides", réuni le 11 Mars 2021 et de l'Etat membre concerné par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

PHYSICO-CHIMIE

Les caractéristiques physico-chimiques de la famille de produits MILK OF LIME ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe. Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

EFFICACITE

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que la famille de produits MILK OF LIME, est efficace dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

S'agissant de la désinfection des boues de stations d'épuration :

- aucun essai n'a été soumis pour démontrer l'efficacité de la famille de produits MILK OF LIME sur les levures et les champignons.
- en l'absence de contrôle négatif dans les essais d'efficacité soumis, la démonstration de l'efficacité de la famille de produits MILK OF LIME sur les virus n'est pas suffisamment robuste, au regard des critères du guide efficacité Vol II part B/C de l'ECHA. Néanmoins une activité sur les virus a pu être vérifiée dans les essais soumis.

La réglementation française sur le traitement hygiénique des boues d'épuration, définit des critères microbiologiques pour un certain nombre de pathogènes dont les virus⁶, qui doivent être vérifiés au moyen de tests microbiologiques avant épandage sur les sols. Par ailleurs, pendant la pandémie de coronavirus, l'hygiénisation de toutes les boues d'épuration a été recommandée afin de prévenir l'épandage de boues potentiellement contaminées⁷.

Ainsi, en France, il doit être possible d'utiliser la chaux pour assainir les boues d'épuration afin de respecter les normes de qualité microbiologique en vigueur, y compris pour les virus.

S'agissant du traitement du fumier et de la litière, aucun essai n'a été soumis pour démontrer l'efficacité de la famille de produits MILK OF LIME sur les levures et les champignons.

⁵ <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>.

⁶ Arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles pris en application du décret n° 97-1133 du 8 décembre 1997 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées.

⁷ <https://www.anses.fr/fr/system/files/MFSC2020SA0043.pdf>

RESISTANCE

Aucun phénomène de résistance n'a été rapporté avec la substance active dihydroxyde de calcium dans la littérature scientifique.

En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

SUBSTANCES PREOCCUPANTES

Aucun des co-formulants contenus dans les produits de la famille MILK OF LIME n'a été identifié comme substance préoccupante.

RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

Au vu des propriétés irritantes des produits de la famille MILK OF LIME, une évaluation du risque local lié à leurs utilisations pour les usages revendus a été menée.

Une évaluation du risque systémique a également été menée. Une exposition naturelle au calcium et au magnésium existe. Dans le rapport d'évaluation de la substance active dihydroxyde de calcium, il a été considéré qu'une exposition liée à l'usage d'un produit biocide inférieure à 13 % des doses limites journalières était acceptable.

Concernant les usages de désinfection des boues d'épuration, désinfection du fumier et désinfection des murs à la chaux dans les bâtiments d'élevage, l'estimation des expositions est inférieure à l'AEC⁸ du dihydroxyde de calcium pour les utilisateurs et les autres personnes exposées, et les effets locaux sont acceptables et l'estimation des expositions au calcium et au magnésium est inférieure à 13% des doses limites journalières pour les utilisateurs et les autres personnes exposés, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Concernant les usages de désinfection des sols dans les bâtiments d'élevage et véhicules de transport des animaux, désinfection des litières et désinfection des sols des enclos :

- **pour une application semi-automatique,**

L'estimation des expositions est inférieure à l'AEC du dihydroxyde de calcium pour les utilisateurs et les autres personnes exposées, les effets locaux sont acceptables et l'estimation des expositions au calcium et au magnésium est inférieure à 13% des doses limites journalières pour les utilisateurs et les autres personnes exposés, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

- **pour une application manuelle (pulvérisation vers le bas à basse pression),**

- **pour le méta-RCP 1 :**

L'estimation des expositions est inférieure à l'AEC du dihydroxyde de calcium pour les utilisateurs et les autres personnes exposées, les effets locaux sont acceptables mais l'estimation des expositions au calcium et au magnésium est supérieure à 13% des doses limites journalières (36,6% pour le calcium et 15% pour le magnésium) pour les utilisateurs, rendant ce type d'application non-conforme.

- **pour le méta-RCP 2 :**

L'estimation des expositions est inférieure à l'AEC du dihydroxyde de calcium pour les utilisateurs et les autres personnes exposées, et les effets locaux sont acceptables et l'estimation des expositions au calcium et au magnésium est proche de la valeur de 13% des doses limites journalières pour les utilisateurs et les autres personnes exposés, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

- **pour une application manuelle à haute pression,**

L'estimation des expositions pour les utilisateurs est supérieure à l'AEC du dihydroxyde de calcium et l'estimation des expositions au calcium est supérieure à 13% de la dose limite journalière pour le méta-RCP 1 (22,5%), rendant ce type d'application non-conforme.

⁸ AEC : (Acceptable Exposure Concentration ou concentration d'exposition acceptable) est la quantité maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé pendant la tâche, sans effet dangereux pour sa santé (effet local).

RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Considérant les conditions d'emploi de la famille de produits MILK OF LIME, précisées dans le RCP en annexe, aucune contamination de l'alimentation n'est attendue. Par conséquent, une évaluation du risque n'a pas été jugée pertinente.

RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation du risque environnemental a été réalisée pour la substance active uniquement ; aucune substance préoccupante n'a été définie pour l'environnement.

Concernant l'usage de désinfection des boues d'épuration, les niveaux d'exposition environnementale sont inférieurs aux valeurs de toxicité de référence pour chaque compartiment exposé et les concentrations estimées dans les eaux souterraines sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe. Ainsi cet usage est conforme.

Concernant les usages de désinfection du fumier et des litières pour animaux, des murs et des sols intérieurs des locaux d'hébergement pour animaux et les sols de leur transport, les niveaux d'exposition environnementale sont inférieurs aux valeurs de toxicité de référence pour chaque compartiment exposé et les concentrations estimées dans les eaux souterraines sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe et uniquement si la mesure de gestion des risques suivante est appliquée :

« Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage, des zones de stockage des lisiers et fumiers ou des zones de traitement des transport d'animaux peuvent être dirigés vers une station d'épuration. »

Concernant l'usage de désinfection des sols des enclos extérieurs pour animaux (en traitement uniquement), les niveaux d'exposition environnementale sont inférieurs aux valeurs de toxicité de référence pour chaque compartiment exposé et les concentrations estimées dans les eaux souterraines sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe et uniquement si la mesure de gestion des risques suivante est appliquée :

« Ne pas dépasser 2 applications par an. »

Ainsi ces usages sont conformes considérant toutes ces conditions.

CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour la famille de produits MILK OF LIME est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve, à l'exception des usages non conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Les conditions d'emploi évaluées relatives aux usages non proposés à l'autorisation figurent, le cas échéant, dans le rapport d'évaluation du produit.

Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour une autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits MILK OF LIME :

Meta RCP	Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
1	Bactéries Levures Virus Champignons Oeufs d'helminthes	Produit prêt à l'emploi le pH doit être supérieur à 12 durant le temps de contact : 1 à 24h jusque plusieurs semaines pour les œufs d'helminthes.	Désinfection des boues des stations d'épuration (TP2) Le produit est mélangé à la boue d'épuration dans un mixeur ouvert. Le produit doit être versé par un procédé automatisé.	Non conforme : efficacité non démontrée sur certaines cibles
	Bactéries Oeufs d'helminthes		Utilisateurs professionnels	
	Bactéries Virus Champignons Levures Oeufs d'helminthes	Produit prêt à l'emploi : le pH doit être supérieur à 12 durant le temps de contact de plusieurs jours à plusieurs semaines.	Désinfection du fumier (TP3) Le produit est mélangé au fumier dans un mixeur ouvert. Le produit doit être versé à l'aide d'un procédé automatisé.	Non conforme : efficacité non démontrée sur certaines cibles
	Bactéries Virus Oeufs d'helminthes	Produit prêt à l'emploi : le pH doit être supérieur à 12 durant le temps de contact de 72H (bactéries, virus) à 90 jours (œufs d'helminthes)	Utilisateurs professionnels	Conforme
	Bactéries Virus Champignons Levures	Produit prêt à l'emploi 1 kg SA / m ² .	Désinfection des sols dans les bâtiments d'élevage et des véhicules de transport des animaux (TP3)	Non conforme : risque inacceptable pour la santé humaine lors de l'application manuelle.
	Bactéries Virus Champignons Levures	Produit prêt à l'emploi 1 kg SA / m ² . Temps de contact : 48H	Répartir le produit sur le sol à l'aide d'un épandeur semi-automatique. Utilisateurs professionnels	Conforme

	Bactéries Virus Champignons Levures	Produit prêt à l'emploi : le pH doit être supérieur à 12 durant le temps de contact de plusieurs jours.	Désinfection de la litière (paille, sciure, copeaux de bois) dans les bâtiments d'élevage (TP3) Répartir le produit sur la litière à l'aide d'un épandeur semi-automatique.	Non conforme : - risque inacceptable pour la santé humaine lors de l'application manuelle. - efficacité non démontrée sur les levures et les champignons
	Bactéries Virus	Produit prêt à l'emploi : le pH doit être supérieur à 12 durant le temps de contact de 72H.	Utilisateurs professionnels	Conforme
	Bactéries Virus Champignons Levures	Produit prêt à l'emploi 800 g SA / m ² Temps de contact : 48 heures	Désinfection des murs des bâtiments d'élevage (TP3). Le produit est appliqué à l'aide d'une brosse. Utilisateurs professionnels	Conforme
	Bactéries Virus Champignons Levures	Produit prêt à l'emploi 800 g SA / m ²	Désinfection des sols des enclos extérieur (poulaillers) (TP3)	Non conforme : risque inacceptable pour la santé humaine lors de l'application manuelle.
	Bactéries Virus Champignons Levures	Produit prêt à l'emploi 800 g SA / m ² Temps de contact : 48H	Répartir le produit sur le sol à l'aide d'un épandeur semi-automatique. Utilisateurs professionnels	Conforme
2	Bactéries Levures Virus Champignons Oeufs d'helminthes	Produit prêt à l'emploi : le pH doit être supérieur à 12 durant le temps de contact : 1 à 24H jusque plusieurs semaines pour les œufs d'helminthes.	Désinfection des boues des stations d'épuration (TP2) Le produit est mélangé dans la boue d'épuration dans un mixeur ouvert. Le produit doit être versé par un procédé automatisé	Non conforme : efficacité non démontrée sur certaines cibles
	Bactéries Oeufs d'helminthes		Utilisateurs professionnels	Conforme

Bactéries Virus Champignons Levures Oeufs d'helminthes	Produit prêt à l'emploi : le pH doit être supérieur à 12 durant le temps de contact de plusieurs jours à plusieurs semaines.	Désinfection du fumier à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments d'élevage (TP3) Le produit est mélangé au fumier dans un mixeur ouvert. Le produit doit être versé à l'aide d'un procédé automatisé.	Non conforme : Efficacité non démontrée sur les levures et les champignons
Bactéries Virus Oeufs d'helminthes	Produit prêt à l'emploi : le pH doit être supérieur à 12 durant le temps de contact de 72H (bactéries, virus) à 90 jours (œufs d'helminthes).	Utilisateurs professionnels	Conforme
Bactéries Virus Champignons Levures	Produit prêt à l'emploi 1 kg SA / m ² . Temps de contact : 48H	Désinfection des sols dans les bâtiments d'élevage et des véhicules de transport des animaux (TP3) Répartir manuellement (pulvérisation vers le bas à basse pression) le produit sur le sol ou à l'aide d'un épandeur semi-automatique. Utilisateurs professionnels	Conforme
Bactéries Virus Champignons Levures	Produit prêt à l'emploi : le pH doit être supérieur à 12 durant le temps de contact de plusieurs jours.	Désinfection de la litière (paille, sciure, copeaux de bois) dans les bâtiments d'élevage (TP3) Répartir le produit sur la litière manuellement (pulvérisation vers le bas à basse pression) ou à l'aide d'un épandeur semi-automatique.	Non conforme : efficacité non démontrée sur les levures et les champignons
Bactéries Virus	Produit prêt à l'emploi : le pH doit être supérieur à 12 durant le temps de contact de 72H.	Utilisateurs professionnels	Conforme
Bactéries Virus Champignons Levures	Produit prêt à l'emploi : 800 g SA / m ² Temps de contact : 48H	Désinfection des bâtiments d'élevage, désinfection des murs à la chaux (TP3). Le produit est appliqué à l'aide d'une brosse sur les murs des bâtiments d'élevage. Utilisateurs professionnels	Conforme

	Bactéries		Désinfection des sols des enclos extérieur (poulaillers) (TP3)	
	Virus	Produit prêt à l'emploi : 800 g SA / m ² Temps de contact 48H	Répartir manuellement (pulvérisation vers le bas à basse pression) le produit sur le sol ou à l'aide d'un épandeur semi-automatique.	Conforme
	Champignons			
	Levures			
			Utilisateurs professionnels	

Pour le directeur général, par délégation,
la directrice adjointe,
Direction de l'évaluation des produits réglementés

ANNEXE

Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

Partie I.- premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	MILK OF LIME
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

1.2. Type de produit (s)

Types de produit	2 et 3
------------------	--------

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Lhoist France Ouest
	Adresse	15 rue Henri Dagallier 38100 Grenoble FRANCE
Numéro de demande	BC-CU038988-02	
Type de demande	Autorisation de mise à disposition sur le marché	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	Lhoist France Ouest
Adresse du fabricant	Lieu-dit Les Gaillards 36 800 Saint Gautier, France
Emplacement des sites de fabrication	Lieu-dit Les Gaillards 36 800 Saint Gautier, France

Nom du fabricant	Lhoist France Ouest
Adresse du fabricant	BP6 47 500 Sauveterre La Lémance, France
Emplacement des sites de fabrication	Lieu-dit Le Martinet 47 500 Sauveterre La Lémance, France

Nom du fabricant	Lhoist France Ouest
Adresse du fabricant	Lieu-dit Les Justices 24 120 Terrasson Lavilledieu, France
Emplacement des sites de fabrication	Lieu-dit Les Justices 24 120 Terrasson Lavilledieu, France

Nom du fabricant	Lhoist France Ouest
Adresse du fabricant	BP 0215 Neau 53 602 Evron Cedex, France
Emplacement des sites de fabrication	Lieu-dit Geslin 53 150 Neau, France

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Dihydroxyde de calcium
Nom du fabricant	Lhoist France Ouest
Adresse du fabricant	15 rue Henri Dagallier 38 100 Grenoble, France
Emplacement des sites de fabrication	1/BP6 47500 Sauveterre La Lemance France 2/Les justices 24120 Terrasson Lavilledieu France 3/Les Gaillards 36800 Saint Gautier France 4/BP 0215 Neau 53602 Evron France

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%) (technique)	
					Min	Max
Dihydroxyde de calcium	Dihydroxyde de calcium	Substance active	1305-62-0	215-137-3	12	45

2.2. Type de formulation

SD (suspension concentrée pour application directe)

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	Milk of Lime 1
-----------------------	----------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	2 et 3
----------------------------	--------

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dihydroxyde de calcium	Dihydroxyde de calcium	Substance active	1305-62-0	215-137-3	20	45

2.2. Types de formulations

SD (suspension concentrée pour application directe)

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Irritation cutanée, catégorie 2 Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
Conseils de prudence	P261 : Éviter de respirer les poussières. P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/.... P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). P332 + P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...en cas de malaise. P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 : Garder sous clef. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection des boues des stations d'épuration

Type de produit	2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Endoparasites : Œufs d'helminthes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur et extérieur
Méthode(s) d'application	Application directe et automatisée en mélange avec les boues Le produit est mélangé dans les boues d'épuration dans un mixeur ouvert. Les boues traitées sont à destination d'usages agricoles, incinération, enfouissement en décharges
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact Temps de contact : 24 heures, jusque plusieurs semaines pour les œufs d'helminthes
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	IBC en PEHD de 1 m ³ équipé d'un agitateur électrique ou d'une pompe de recirculation Containers en acier inoxydable jusqu'à 25 tonnes équipé d'un agitateur électrique (IDRA-containers)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact
- Appliquer 0,003 kg - 30 kg de substance active par tonne/m³ boue.
- La dose d'application doit être établie pour atteindre une dose de 20 – 50 % de poids secs de boues.
- La dose est susceptible de varier selon les applications et la conception des stations d'épuration. L'utilisateur doit s'assurer de l'efficacité du traitement au moyen de tests préliminaires en laboratoire pour garantir l'efficacité du traitement selon la législation en vigueur.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Le chargement automatique du produit dans le mixeur doit être effectué directement à partir de l'emballage.
- Lors du chargement automatique du produit, porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 6,
 - une protection faciale.
- L'addition de dihydroxyde de calcium aux boues peut conduire au dégagement d'ammoniac. Afin de limiter l'exposition à ce gaz, il est recommandé de porter un masque approprié si l'exposition aux dégagements d'ammoniac au-delà de la VLEP ne peut être prévenue par un autre moyen.
- Lors du nettoyage de l'équipement, porter :
 - un masque de protection respiratoire APF 40 à minima (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit),

- des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
- une combinaison de protection de catégorie III type 6,
- des lunettes de protection.
- Porter des gants et une combinaison de protection lors de la manipulation des boues traitées.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Désinfection du fumier

Type de produit	3
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Virus Endoparasites : œufs d'helminthes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur et extérieur
Méthode(s) d'application	Application directe et automatisé en mélange avec le fumier Le produit est mélangé dans le fumier dans un mixeur ouvert. Le fumier traité est ensuite utilisé en agriculture.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi Temps de contact : 72 heures (bactéries, virus) et jusqu'à 90 jours (œuf d'helminthes)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	IBC en PEHD de 1m ³ équipé d'un agitateur électrique ou d'une pompe de recirculation Containers en acier inoxydable jusqu'à 25 tonnes équipé d'un agitateur électrique (IDRA-containers)

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact.
- Application en mélange dans le fumier, en dehors des logements d'animaux :
 - ⇒ Retirer le fumier des logements d'animaux,
 - ⇒ Ne pas appliquer plus de 30 kg de substance active/m³ de fumier / litière
 - ⇒ Stocker le fumier traité,
 - ⇒ Après le temps de contact nécessaire, éliminer le fumier traité selon la législation en vigueur.
- Application en mélange dans le fumier, dans les logements d'animaux :

- ⇒ Ne pas appliquer plus de 30 kg de substance active/m³ de fumier / litière,
- ⇒ Retirer le fumier traité des logements d'animaux,
- ⇒ Homogénéiser le mélange et stocker le fumier traité des logements d'animaux,
- ⇒ Après le temps de contact nécessaire, éliminer le fumier traité selon la législation en vigueur.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Le chargement automatique du produit dans le mixeur doit être effectué directement à partir de l'emballage.
- Lors du chargement automatique du produit, porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 6,
 - une protection faciale.
- L'addition de dihydroxyde de calcium aux boues peut conduire au dégagement d'ammoniac. Afin de limiter l'exposition à ce gaz, il est recommandé de porter un masque approprié si l'exposition aux dégagements d'ammoniac au-delà de la VLEP ne peut être prévenue par un autre moyen.
- Lors du nettoyage de l'équipement, porter :
 - un masque de protection respiratoire APF 40 à minima (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit),
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 6,
 - des lunettes de protection.
- Porter des gants et une combinaison de protection lors de la manipulation du fumier traité.
- Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage des lisiers et fumiers peuvent être dirigés vers une station d'épuration.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Désinfection des sols dans les bâtiments d'élevage et véhicules de transport des animaux

Type de produit	3
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Champignons Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur

Méthode(s) d'application	Application directe via un épandeur semi-automatique Le produit est répandu directement sur le sols des bâtiments d'élevage et véhicules de transport des animaux
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi 1kg de substance active / m ² Temps de contact : 48 heures
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	IBC en PEHD de 1m ³ équipe d'un agitateur électrique ou d'une pompe de recirculation Containers en acier inoxydable jusqu'à 25 tonnes équipé d'un agitateur électrique (IDRA-containers)

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> - Le produit est répandu sur les sols des logements et véhicules de transport des animaux en application semi-automatique (épandeur). <ul style="list-style-type: none"> - Sur béton : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Laver les installations à l'eau courante. ⇒ Répartir environ 1 kg/ de substance active / m² sur le sol, ⇒ Laisser agir 48H. - Sur sol en terre battue : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Brosser et humidifier le sol, ⇒ Répartir environ 1 kg/ de substance active / m² sur le sol, ⇒ Laisser agir 48H.

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage, des zones de stockage des lisiers et fumiers ou des zones de traitement des transport d'animaux peuvent être dirigés vers une station d'épuration. - Interdire l'accès des enfants aux sols traités. <p>Application semi-automatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le chargement semi-automatique du produit dans le pulvérisateur doit être effectué directement à partir de l'emballage. Lors du chargement, l'IBC doit être équipé d'un bec de vidange ou d'un pistolet de distribution. - Lors du chargement semi-automatique du produit, porter : <ul style="list-style-type: none"> - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), - une combinaison de protection de catégorie III type 4, - une protection faciale. - Lors de l'application, porter : <ul style="list-style-type: none"> - un masque de protection respiratoire APF 40 à minima (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit), - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), - une combinaison de protection de catégorie III type 4, - des lunettes de protection.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Désinfection des litières

Type de produit	3
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application directe sur la litière via un épandeur semi-automatique Le produit est répandu directement sur les litières des animaux (pailles, sciures, copeaux de bois)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact Temps de contact : 72 heures
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	IBC en PEHD de 1m ³ équipe d'un agitateur électrique ou d'une pompe de recirculation Containers en acier inoxydable jusqu'à 25 tonnes équipé d'un agitateur électrique (IDRA-containers)

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Bovins : Répandre sur la litière souillée. Ne pas appliquer la chaux seule dans les stalles. Utiliser 1 à 1,5 kg de substance active par tête de bétail par semaine. 200 à 300 g de substance active par stalle une à deux fois par semaine,
- Moutons/chèvre: 110 à 200 g de substance active/m² par tête/semaine,
- Poulailleurs: 100 à 200 g de substance active /m² une à deux fois par semaine.

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- L'addition de dihydroxyde de calcium aux litières peut conduire au dégagement d'ammoniac. Afin de limiter l'exposition à ce gaz, il est recommandé de porter un masque approprié si l'exposition aux dégagements d'ammoniac au-delà de la VLEP ne peut être prévenue par un autre moyen.
- Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage des lisiers et fumiers peuvent être dirigés vers une station d'épuration.
- Interdire l'accès des enfants aux sols traités.

Application semi-automatique :

- Le chargement semi-automatique du produit dans le pulvérisateur doit être effectué directement à partir de l'emballage. Lors du chargement, l'IBC doit être équipé d'un bec de vidange ou d'un pistolet de distribution.
- Lors du chargement semi-automatique du produit, porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 4,
 - une protection faciale.
- Lors de l'application, porter :
 - un masque de protection respiratoire APF 40 à minima (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit),
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 4,
 - des lunettes de protection.

4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.5. Description de l'usage

Tableau 5. Usage # 5 – Désinfection des bâtiments d'élevage, désinfection des murs à la chaux

Type de produit	3
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Champignons Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application à la brosse Le produit est appliqué sur les murs des bâtiments d'élevage (poules, bovins, moutons)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi 800 g de substance active / m ² Temps de contact : 48 heures
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	IBC en PEHD de 1 m ³ équipé d'un agitateur électrique ou d'une pompe de recirculation Containers en acier inoxydable jusqu'à 25 tonnes équipé d'un agitateur électrique (IDRA-containers)

4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Nettoyer les surfaces à l'eau courante avant l'application du produit.

4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Le chargement du produit dans les seaux doit être effectué directement à partir de l'emballage. Lors du chargement, l'IBC doit être équipé d'un bec de vidange ou d'un pistolet de distribution.
- Ne pas toucher les murs le jour du traitement.
- Ne pas toucher les murs traités jusqu'à séchage complet des surfaces.
- Interdire l'accès des enfants aux surfaces traitées fraîches et sèches.
- Lors du chargement semi-automatique du produit, porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 6,
 - une protection faciale.
- Lors de l'application, porter :
 - un masque de protection respiratoire APF 4 à minima (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit),
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 6,
 - des lunettes de protection.
- Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage des lisiers et fumiers peuvent être dirigés vers une station d'épuration.

4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.6. Description de l'usage

Tableau 6. Usage # 6 – Désinfection des sols des enclos

Type de produit	3
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Champignons Virus
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur
Méthode(s) d'application	Application directe sur les sols via un épandeur semi-automatique Le produit est répandu sur les surfaces des enclos dans les poulaillers

Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi 800 g de substance active / m ² Temps de contact 48 heures 2 applications / an au maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	IBC en PEHD de 1 m ³ équipé d'un agitateur électrique ou d'une pompe de recirculation Containers en acier inoxydable jusqu'à 25 tonnes équipé d'un agitateur électrique (IDRA-containers)

4.6.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Brosser et nettoyer le sol à l'eau courante avant d'appliquer le produit.
- Au début du cycle de production, répandre le produit sur le sol, puis humidifier le sol.
- Laisser agir 48H avant d'introduire les poules.

4.6.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas dépasser 2 applications par an.
 - Interdire l'accès des enfants aux sols traités.
- Application semi-automatique :**
- Le chargement semi-automatique du produit dans le pulvérisateur doit être effectué directement à partir de l'emballage. Lors du chargement, l'IBC doit être équipé d'un bec de vidange ou d'un pistolet de distribution.
 - Lors du chargement semi-automatique du produit, porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 4,
 - une protection faciale.
 - Lors de l'application, porter :
 - un masque de protection respiratoire APF 40 à minima (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit),
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 4,
 - des lunettes de protection.

4.6.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.6.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.6.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc). Se référer au plan d'hygiène en place pour s'assurer que le niveau d'efficacité nécessaire est atteint.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Appliquer uniquement en l'absence d'animaux.
- Le produit doit être agité avant l'application et doit être maintenu sous agitation continue pendant l'application.
- Utiliser les conditionnements commerciaux des produits de la famille MILK OF LIME ou recommandés aux produits à base de chaux uniquement.
- Après utilisation, rincer plusieurs fois les emballages commerciaux à l'eau.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Minimisation des éclaboussures et des déversements.
- Lors du rinçage des emballages commerciaux, porter :
 - ✓ des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - ✓ une combinaison de protection de catégorie III type 6,
 - ✓ une protection faciale.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau.
En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin
- EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 1 mois.
- Protéger du gel.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 30°C.
- Tenir à l'écart des acides.

6. Autre(s) information(s)

- La chaux possède une activité virucide (avis Anses 2020-SA-0043 du 27 mars 2020).
En cas d'épandage, les boues hygiénisées doivent satisfaire aux indicateurs de qualité microbiologiques définies dans les réglementations nationales. En France, ces critères sont définis dans l'arrêté du 8 janvier 1998.

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Basisec/ NEUTRALAC® SLS 45/ NEUTRALAC® Calciflo Easylight				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Dihydroxyde de calcium	Dihydroxyde de calcium	Substance active	1305-62-0	215-137-3	45

Nom commercial	NEUTRALAC® SL30				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Dihydroxyde de calcium	Dihydroxyde de calcium	Substance active	1305-62-0	215-137-3	30

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	Milk of Lime 2
-----------------------	----------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	2 et 3
----------------------------	--------

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dihydroxyde de calcium	Dihydroxyde de calcium	Substance active	1305-62-0	215-137-3	12	19,99

2.2. Types de formulations

SD (suspension concentrée pour application directe)

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Irritation cutanée, catégorie 2 Lésions oculaires graves, catégorie 1
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
Conseils de prudence	P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/.... P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). P332 + P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 7. Usage # 1 – Désinfection des boues des stations d'épuration

Type de produit	2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	

Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Endoparasite : Œufs d'helminthes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur et extérieur
Méthode(s) d'application	Application directe et automatisée en mélange avec les boues. Le produit est mélangé dans les boues d'épuration dans un mixeur ouvert. Les boues traitées sont à destination d'usages agricoles, incinération, enfouissement en décharges.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact Temps de contact : 24 heures, jusque plusieurs semaines pour les œufs d'helminthes
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	IBC en PEHD de 1 m ³ équipe d'un agitateur électrique ou d'une pompe de recirculation Containers en acier inoxydable jusqu'à 25 tonnes équipé d'un agitateur électrique (IDRA-containers)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> - La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact - Appliquer 0,003 kg - 30 kg de substance active par tonne/m³ boue. - La dose d'application doit être établie pour atteindre une dose de 20 – 50 % de poids secs de boues. - La dose est susceptible de varier selon les applications et la conception des stations d'épuration. L'utilisateur doit s'assurer de l'efficacité du traitement au moyen de tests préliminaires en laboratoire pour garantir l'efficacité du traitement selon la législation en vigueur.
--

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> - Le chargement automatique du produit dans le mixeur doit être effectué directement à partir de l'emballage. - Lors du chargement automatique du produit, porter : <ul style="list-style-type: none"> - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), - une combinaison de protection de catégorie III type 6, - une protection faciale. - L'addition de dihydroxyde de calcium aux boues peut conduire au dégagement d'ammoniac. Afin de limiter l'exposition à ce gaz, il est recommandé de porter un masque approprié si l'exposition aux dégagements d'ammoniac au-delà de la VLEP ne peut être prévenue par un autre moyen. - Lors du nettoyage de l'équipement, porter : <ul style="list-style-type: none"> - un masque de protection respiratoire APF 40 à minima (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit), - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), - une combinaison de protection de catégorie III type 6, - des lunettes de protection. - Porter des gants et une combinaison de protection lors de la manipulation des boues traitées.
--

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 8. Usage # 2 – Désinfection du fumier

Type de produit	3
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Virus Œufs d'helminthes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur et extérieur
Méthode(s) d'application	Application directe et automatisée en mélange avec le fumier Le produit est mélangé dans le fumier dans un mixeur ouvert. Le fumier traité est ensuite utilisé en agriculture
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact Temps de contact : 72 heures (bactéries, virus) et jusqu'à 90 jours (œufs d'helminthes)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	IBC en PEHD de 1 m ³ équipe d'un agitateur électrique ou d'une pompe de recirculation Containers en acier inoxydable jusqu'à 25 tonnes équipé d'un agitateur électrique (IDRA-containers)

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Application en mélange dans le fumier, en dehors des logements d'animaux :
 - ⇒ Retirer le fumier des logements d'animaux,
 - ⇒ Ne pas appliquer plus de 30 kg de substance active/m³ de litière / fumier,
 - ⇒ Stocker le fumier traité,
 - ⇒ Après le temps de contact nécessaire, éliminer le fumier traité selon la législation en vigueur.
- Application en mélange dans le fumier, dans les logements d'animaux :
 - ⇒ Ne pas appliquer plus de 30 kg de substance active/m³ de litière/fumier,
 - ⇒ Retirer le fumier traité des logements d'animaux,
 - ⇒ Homogénéiser le mélange et stocker le fumier traité des logements d'animaux,
 - ⇒ Après le temps de contact nécessaire, éliminer le fumier traité selon la législation en vigueur.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Le chargement automatique du produit dans le mixeur doit être effectué directement à partir de l'emballage.
- Lors du chargement automatique du produit, porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 6,
 - une protection faciale.
- L'addition de dihydroxyde de calcium aux boues peut conduire au dégagement d'ammoniac. Afin de limiter l'exposition à ce gaz, il est recommandé de porter un masque approprié si l'exposition aux dégagements d'ammoniac au-delà de la VLEP ne peut être prévenue par un autre moyen.
- Lors du nettoyage de l'équipement, porter :
 - un masque de protection respiratoire APF 40 à minima (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit),
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 6,
 - des lunettes de protection.
- Porter des gants et une combinaison de protection lors de la manipulation des boues traitées.
- Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage des lisiers et fumiers peuvent être dirigés vers une station d'épuration.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 9. Usage # 3 – Désinfection des sols dans les bâtiments d'élevage et véhicules de transport des animaux

Type de produit	3
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Champignons Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application directe manuelle (pulvérisation vers le bas à basse pression) ou via un épandeur semi-automatique Le produit est répandu directement sur le sols des bâtiments d'élevage et véhicules de transport des animaux

Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi 1 kg de substance active / m ² Temps de contact 48 heures
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	IBC en PEHD de 1 m ³ équipé d'un agitateur électrique ou d'une pompe de recirculation Containers en acier inoxydable jusqu'à 25 tonnes équipé d'un agitateur électrique (IDRA-containers)

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Le produit est répandu sur les sols des logements et véhicules de transport des animaux en application manuelle (pulvérisation vers le bas à basse pression) ou semi-automatique (épandeur).
 - Sur béton :
 - ⇒ Laver l'installation à l'eau courante.
 - ⇒ Répartir environ 1 kg/ de substance active / m² sur le sol,
 - ⇒ Laisser agir 48H.
 - Sur sol en terre battue :
 - ⇒ Brosser et humidifier le sol,
 - ⇒ Saupoudrer environ 1 kg/ de substance active / m² sur le sol humidifié,
 - ⇒ Laisser agir 48H.

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage, des zones de stockage des lisiers et fumiers ou des zones de traitement des transport d'animaux peuvent être dirigés vers une station d'épuration.
- Interdire l'accès des enfants aux sols traités.

Application manuelle (basse pression, vers le bas):

- Le chargement semi-automatique du produit dans le pulvérisateur doit être effectué directement à partir de l'emballage. Lors du chargement, l'IBC doit être équipé d'un bec de vidange ou d'un pistolet de distribution.
- L'application doit être réalisée vers le bas à l'aide d'un pulvérisateur basse pression.
- Lors du chargement semi-automatique du produit, de l'application et lors du nettoyage du pulvérisateur porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 4,
 - une protection faciale.

Application semi-automatique :

- Le chargement semi-automatique du produit dans le pulvérisateur doit être effectué directement à partir de l'emballage. Lors du chargement, l'IBC doit être équipé d'un bec de vidange ou d'un pistolet de distribution.
- Lors du chargement semi-automatique du produit, porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 4,
 - une protection faciale
- Lors de l'application, porter :
 - un masque de protection respiratoire APF 40 à minima (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit),
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 4,
 - des lunettes de protection.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.4. Description de l'usage

Tableau 10. Usage # 4 – Désinfection des litières

Type de produit	3
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application directe sur la litière, manuellement (pulvérisation vers le bas à basse pression) ou via un épandeur semi-automatique Le produit est répandu directement sur les litières des animaux (pailles, sciures, copeaux de bois)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact Temps de contact : 72 heures
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	IBC en PEHD de 1 m ³ équipe d'un agitateur électrique ou d'une pompe de recirculation Containers en acier inoxydable jusqu'à 25 tonnes équipé d'un agitateur électrique (IDRA-containers)

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Bovins : Répandre sur la litière souillée. Ne pas appliquer la chaux seule dans les stalles. Utiliser 1 à 1,5 kg de substance active par tête de bétail par semaine. 200 à 300 g de substance active par stalle une à deux fois par semaine.
- Moutons/chèvre: 110 à 200 g de substance active/m² par tête/semaine,
- Poulailleurs: 100 à 200 g de substance active /m² une à deux fois par semaine.

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- L'addition de dihydroxyde de calcium aux litières peut conduire au dégagement d'ammoniac. Afin de limiter l'exposition à ce gaz, il est recommandé de porter un masque approprié si l'exposition aux dégagements d'ammoniac au-delà de la VLEP ne peut être prévenue par un autre moyen.
- Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage des lisiers et fumiers peuvent être dirigés vers une station d'épuration.
- Interdire l'accès des enfants aux sols traités.

Application manuelle (basse pression, vers le bas):

- Le chargement semi-automatique du produit dans le pulvérisateur doit être effectué directement à partir de l'emballage. Lors du chargement, l'IBC doit être équipé d'un bec de vidange ou d'un pistolet de distribution.
- L'application doit être réalisée vers le bas à l'aide d'un pulvérisateur basse pression.
- Lors du chargement semi-automatique du produit, de l'application et lors du nettoyage du pulvérisateur porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 4,
 - une protection faciale.

Application semi-automatique :

- Le chargement semi-automatique du produit dans le pulvérisateur doit être effectué directement à partir de l'emballage. Lors du chargement, l'IBC doit être équipé d'un bec de vidange ou d'un pistolet de distribution.
- Lors du chargement semi-automatique du produit, porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 4,
 - une protection faciale.
- Lors de l'application, porter :
 - un masque de protection respiratoire APF 40 à minima (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit),
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 4,
 - des lunettes de protection.

4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.5. Description de l'usage

Tableau 11. Usage # 5 – Désinfection des bâtiments d'élevage, désinfection des murs à la chaux

Type de produit	3
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Champignons Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application à la brosse Le produit est appliqué sur les murs des bâtiments d'élevage (poules, bovins, moutons)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi 800 g de substance active / m ² Temps de contact : 48 heures
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	IBC en PEHD de 1 m ³ équipé d'un agitateur électrique ou d'une pompe de recirculation Containers en acier inoxydable jusqu'à 25 tonnes équipé d'un agitateur électrique (IDRA-containers)

4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Nettoyer les surfaces à l'eau courante avant l'application du produit.

4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Le chargement du produit dans les seaux doit être effectué directement à partir de l'emballage. Lors du chargement, l'IBC doit être équipé d'un bec de vidange ou d'un pistolet de distribution.
- Lors du chargement semi-automatique du produit, porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 6,
 - une protection faciale.
- Lors de l'application, porter :
 - un masque de protection respiratoire APF 4 à minima (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit),
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 6,
 - des lunettes de protection.
- Ne pas toucher les murs, le jour du traitement.
- Ne pas toucher les murs traités jusqu'à séchage complet des surfaces.
- Interdire l'accès des enfants aux surfaces traitées fraîches et sèches.
- Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage des lisiers et fumiers peuvent être dirigés vers une station d'épuration.

4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.6. Description de l'usage

Tableau 12. Usage # 6 – Désinfection des sols des enclos

Type de produit	3
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Champignons Virus
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur
Méthode(s) d'application	Application directe sur les sols, manuellement (pulvérisation vers le bas à basse pression) ou à l'aide d'un épandeur semi-automatique. Le produit est répandu sur les surfaces des enclos dans les poulaillers.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi 800 g de substance active / m ² Temps de contact : 48 heures 2 applications / an au maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	IBC en PEHD de 1m ³ équipé d'un agitateur électrique ou d'une pompe de recirculation Containers en acier inoxydable jusqu'à 25 tonnes équipé d'un agitateur électrique (IDRA-containers)

4.6.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Brosser et mouiller le sol avant l'application du produit.
- Au début du cycle de production, répandre le produit sur le sol, puis humidifié le sol.
- Laisser agir 48H avant d'introduire les poules.

4.6.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas dépasser 2 applications par an.
- Interdire l'accès des enfants aux sols traités.

Application manuelle (basse pression, vers le bas):

- Le chargement semi-automatique du produit dans le pulvérisateur doit être effectué directement à partir de l'emballage. Lors du chargement, l'IBC doit être équipé d'un bec de vidange ou d'un pistolet de distribution.
- L'application doit être réalisée vers le bas à l'aide d'un pulvérisateur basse pression.
- Lors du chargement semi-automatique du produit, de l'application et lors du nettoyage du pulvérisateur porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 4,
 - une protection faciale.

Application semi-automatique :

- Le chargement semi-automatique du produit dans le pulvérisateur doit être effectué directement à partir de l'emballage. Lors du chargement, l'IBC doit être équipé d'un bec de vidange ou d'un pistolet de distribution.
- Lors du chargement semi-automatique du produit, porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 4,
 - une protection faciale.
- Lors de l'application, porter :
 - un masque de protection respiratoire APF 40 à minima (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit),
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 4,
 - des lunettes de protection.

4.6.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.6.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.6.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc).
- Se référer au plan d'hygiène en place pour s'assurer que le niveau d'efficacité nécessaire est atteint.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Appliquer uniquement en l'absence d'animaux.
- Le produit doit être agité avant l'application et doit être maintenu sous agitation continue pendant l'application.
- Utiliser les conditionnements commerciaux des produits de la famille MILK OF LIME ou recommandés aux produits à base de chaux uniquement.
- Après utilisation, rincer plusieurs fois les emballages commerciaux à l'eau.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Minimisation des éclaboussures et des déversements.
- Lors du rinçage des emballages commerciaux, porter :
 - ✓ des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - ✓ une combinaison de protection de catégorie III type 6,
 - ✓ une protection faciale.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau.
En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin
- EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 1 mois.
- Protéger du gel.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 30°C.
- Tenir à l'écart des acides.

6. Autre(s) information(s)

- La chaux possède une activité virucide (avis Anses 2020-SA-0043 du 27 mars 2020).
En cas d'épandage, les boues hygiénisées doivent satisfaire aux indicateurs de qualité microbiologiques définies dans les réglementations nationales. En France, ces critères sont définis dans l'arrêté du 8 janvier 1998.

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	NEUTRALAC® SL12				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Dihydroxyde de calcium	Dihydroxyde de calcium	Substance active	1305-62-0	215-137-3	12